

**DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2020**

CCAS D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière du CCAS
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS

Le rapport d'orientations budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

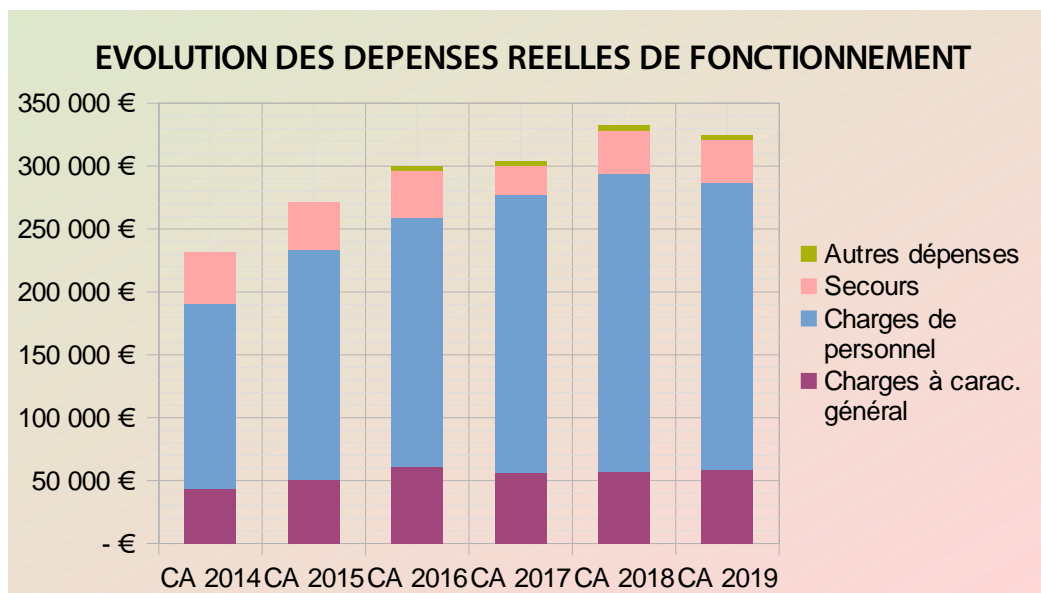
Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière du CCAS (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement



Pour 2019, le budget du CCAS est en diminution de 2,38 % en raison principalement des charges de personnel qui ont diminué de 4 % par rapport à l'an dernier.

a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales des salariés du CCAS. C'est le premier poste de dépenses de l'établissement et est en recul de près de 4 % sur l'exercice passé, à un niveau tout de même inférieur aux prévisions initiales.

La contraction de ce chapitre s'explique principalement par le passage à temps partiel à 80 % d'un agent en fin d'exercice 2018 avec un impact budgétaire sur l'intégralité de l'exercice comptable 2019.

Le recul moindre des charges de personnel par rapport aux prévisions initiales (- 7,5 %) provient du recours, en cours d'année 2019, aux services d'un agent de remplacement suite au placement en congé pour raison de santé d'un agent du CCAS.

La poursuite des mesures catégorielles de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », après une année de report, a fait progresser les dépenses - conformément cette fois aux prévisions - avec notamment le rééchelonnement indiciaire des assistants territoriaux socio-éducatifs suite à leur passage en catégorie A.

L'année 2019 a, enfin, été marquée par le départ, fin août, de l'apprenti en secrétariat administratif employé par l'établissement et son remplacement par une nouvelle apprentie en BTS « Support à l'action managériale ».

b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées principalement, pour le CCAS, des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass, aux repas des seniors et aux diverses sorties avec les familles et les seniors.

Ce poste de dépenses a augmenté de 3,50 % en 2019 pour s'établir à 58 883 €, hors subventions perçues en compensation.

Certains postes de dépenses ont diminué comme :

- l'organisation des fêtes et cérémonies (-7,62 %)
- la publication, catalogues et imprimés (-47,31 %). L'an dernier un guide des seniors avait été créé et distribué à l'ensemble des seniors Ascéens.

D'autres postes de dépenses ont en revanche augmenté comme :

- l'achat de pass bus (+ 63,21%) : 400 pass symphonie en 2019 contre 250 en 2018 où il existait encore un stock important
- la téléassistance (+ 11,43 %)
- les fournitures administratives (+ 235,72 %)
- la prime d'assurance (+ 5,63%).

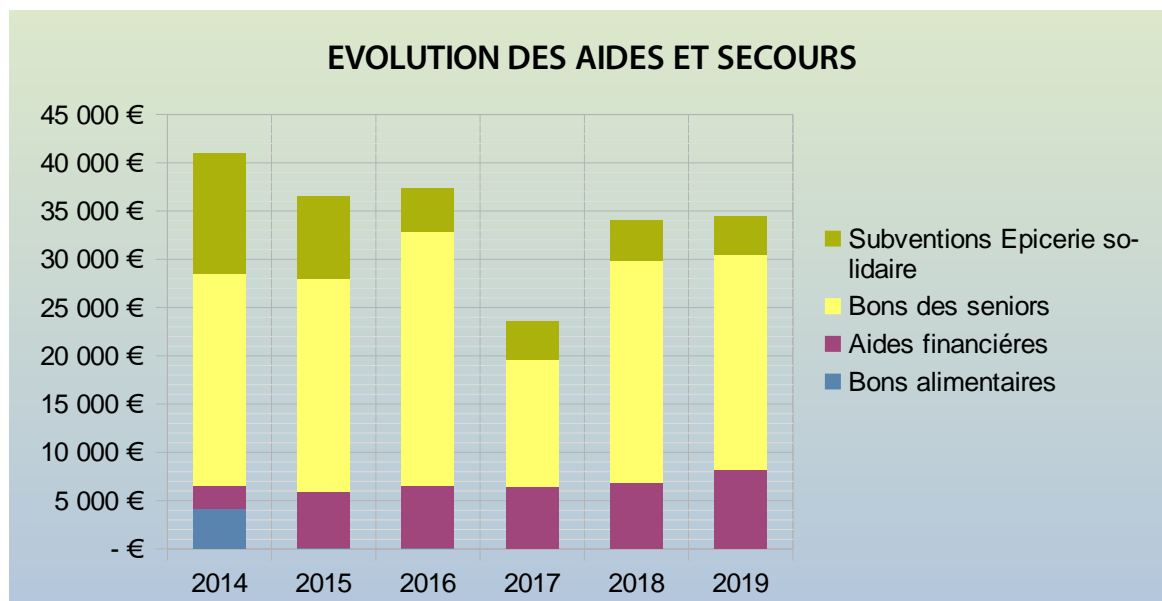
Il paraît intéressant de comparer quelques actions pour avoir une idée de leur coût sans les charges de personnel ni les charges fixes

	2018	2019	Evolution
Organisation des repas des Seniors	11 339,38 €	11 322,95 €	-0,14 %
Séjour famille	4 225,40 €	3 606,00 €	-14,66 %
Séance cinéma	929,50 €	962,50 €	3,55 %
Organisation Noël des familles	1 309,30 €	1 065,32 €	-18,63 %

Ce poste de dépenses vise également la mise en place d'actions fortes à l'intention de public ciblé et repéré :

- Organisation de deux séjours à Saint Geniès en Dordogne pour les seniors compte tenu de la forte demande, 75 participants en 2019
- Organisation d'un séjour famille de trois jours à La Bresse (23 personnes en 2019)
- Réalisation d'une enquête sur la mobilité auprès des seniors des Hauts d'Essey.
- Organisation de balades découverte et nature en direction des seniors animées par un éducateur sportif de la Ville
- Organisation d'une journée pour les seniors à Paris, découverte du Sénat : 68 participants
- Organisation d'une sortie cinéma pour les seniors : 188 participants en 2019 contre 169 personnes en 2018
- Organisation du Noël des familles à l'Iloa avec spectacle et goûter
- Initiation au Golf dans le cadre de Monalisa en direction des binômes bénévoles/seniors visités

c. Les autres charges de gestion courante



Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

Le bon des seniors

Les bons des seniors sont délivrés en fin d'année N et les factures arrivent en N+1.

Ce poste a augmenté de 2,30 % en 2019 soit 483,05 € par rapport à l'an dernier.

En effet, en 2019, les bons des seniors utilisés ont représenté la somme de 21 457 € contre 20 973,96 € en 2018.

En 2019, le nombre de bons délivrés a par ailleurs augmenté de 5,64 % par rapport à 2018, cela étant lié à l'augmentation du nombre de personnes ayant atteint l'âge de 65 ans dans l'année.

L'aide alimentaire d'urgence

Parmi les aides, l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire d'urgence n'a pas été utilisée en 2019. En effet, les liens étroits entre les membres de la Maison du Grémillon et le CCAS permettent une grande réactivité face aux situations relevant de l'urgence.

Le CCAS lui a versé une subvention de 4 000 € pour son fonctionnement. Par ailleurs, la Maison du Grémillon a perçu une subvention de 4 000 € par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre du contrat de ville et 3 000 € de la Métropole du Grand Nancy et 1 000 € du Département.

Pour mémoire, entre 2008 et 2013, avant la création de l'épicerie solidaire, ce sont 23 575 € en moyenne qui étaient accordés pour les aides alimentaires.

Les aides financières

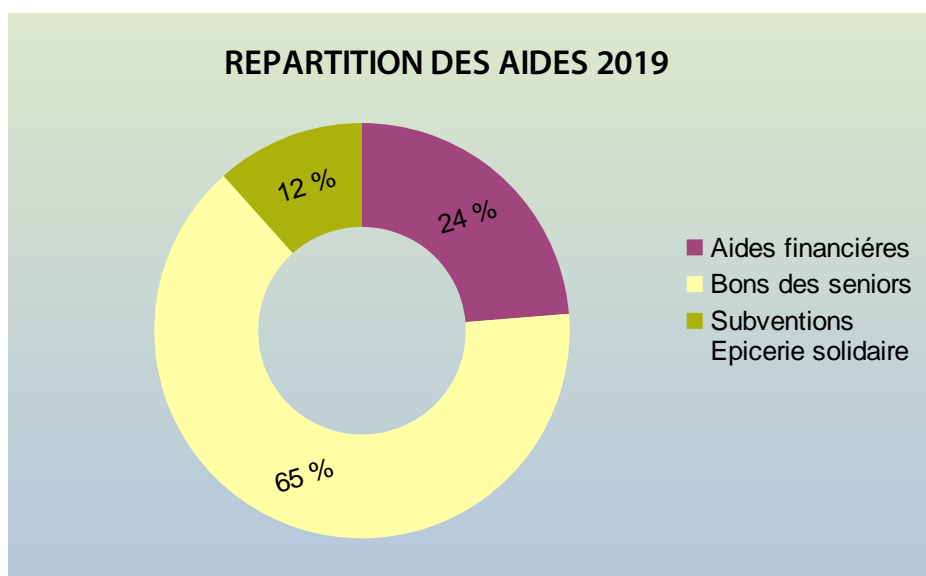
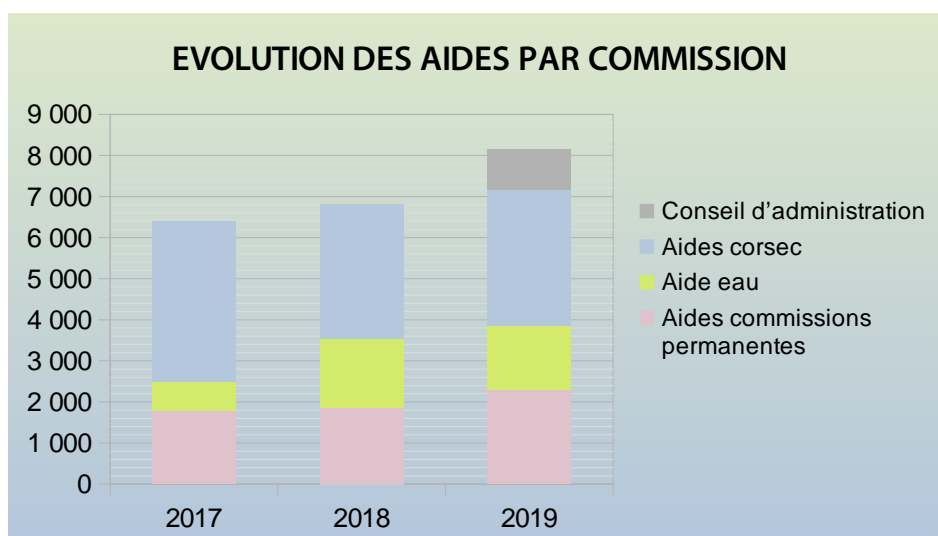
Il convient de mentionner une hausse des aides financières accordées aux personnes rencontrant des difficultés d'environ 20 % par rapport à l'année 2018.

En 2019, près de 60 % des aides financières ont été accordées dans le cadre des commissions permanentes et du conseil d'administration et 40 % par le biais de la Commission de Résolution des Situations Exceptionnelles et Complexes (CORSEC).

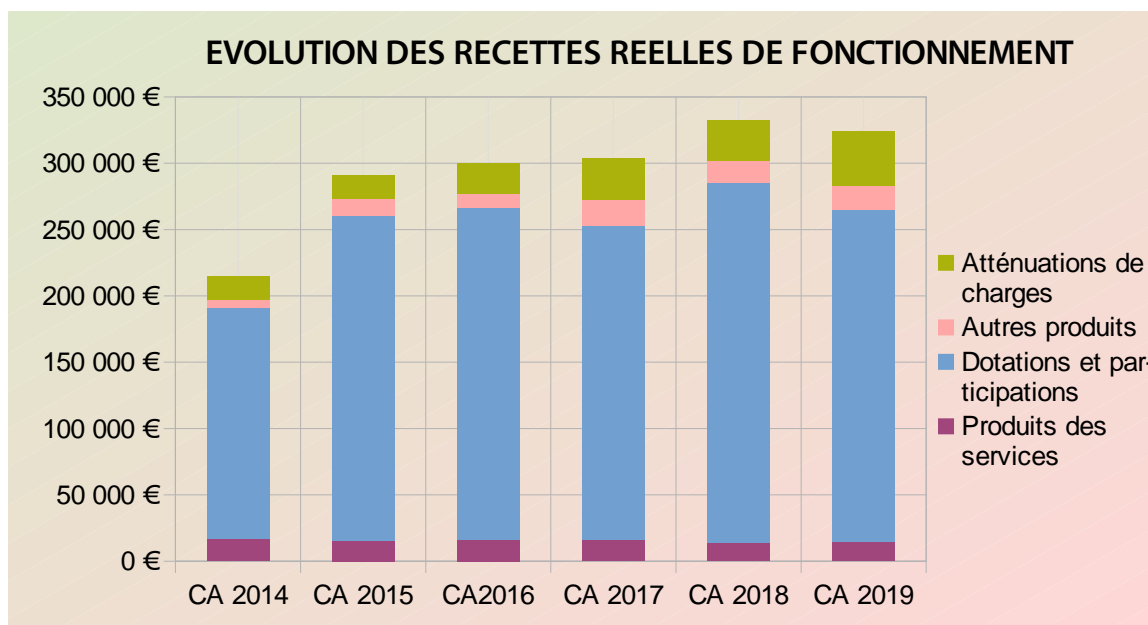
Le montant des aides accordées dans le cadre de la commission permanente et du conseil d'administration ont subi une hausse de 71 %. Cette dernière s'explique par une augmentation des demandes concernant les besoins en équipements pour des personnes porteuses de handicap.

Les aides « Corsec » ont elles aussi légèrement augmenté en 2019.

En 2019, les aides accordées pour le paiement des factures d'eau, dans le cadre de l'enveloppe versée par la Métropole du Grand Nancy, sont quasiment identiques à celles de 2018.



B. L'évolution des recettes de fonctionnement



En augmentation de 16 % en 2019 (hors subvention communale), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'accompagnement par le CCAS des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Cette augmentation de ce poste s'explique principalement par les remboursements du traitement indiciaire hors charges d'un agent placé en congé longue maladie depuis le 10 mai 2019.

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS (téléassistance, titres de transport...), ont augmenté de 713,01 € (+ 5,05 %). Ce sont surtout les recettes de téléassistance qui ont fortement évolué (+ 21,80%) alors que les recettes de pass bus ont, quant à elles, diminué.

Les recettes de l'établissement, hors subvention communale, proviennent également de subventions et participations obtenues par le CCAS :

- Le versement d'une aide au paiement des factures d'eau sous condition de ressources (5 113 €) par la Métropole du Grand Nancy
- L'engagement de l'établissement à accueillir dans le logement d'urgence à titre temporaire des personnes en difficulté, sans domicile et à les accompagner dans leur démarche pour accéder à un logement (3 958.22 € par la CAF)
- Une participation financière de la CARSAT pour le voyage des seniors (1 600 €), 16 participants en 2019 contre 21 en 2018 ont pu ainsi obtenir une aide de 100 € par personne

- La participation des seniors lors des deux séjours à Saint Génies (7102,50 €), du séjour famille dans les Vosges (420 €) et de la sortie à Paris pour les seniors (4 900 €)
- La participation des seniors aux séances d'initiation au Golf (120€)

Par conséquent, la ville d'Essey-lès-Nancy a diminué le versement de la subvention au CCAS de 7,80 % (237 300 € attribués en 2019 contre 257 400 € en 2018). Cette subvention représente 73 % des recettes en 2019.

Pour conclure, à la fin de l'année 2019, l'Etablissement devrait dégager un résultat excédentaire de 13 722,56 €, soit 49,26 € de plus par rapport à 2018.

L'excédent dégagé constitue pour l'établissement le fonds de roulement indispensable à son fonctionnement sur le début de l'exercice 2020, dans l'attente du vote du budget primitif. Il pourra également compter sur une subvention communale de 80 000 € pour faire face à ses dépenses de début d'année (paiement des salaires et des bons des seniors notamment).

Au cours de l'année 2019, le CCAS a dû relancer quelques partenaires, notamment le Conseil Départemental et la Métropole, pour percevoir les participations accordées et notifiées.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Malgré le recul de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement de l'Etat à la Ville d'Essey-lès-Nancy, premier financeur de l'établissement, le CCAS entend poursuivre ses actions tout en recherchant des financements.

A. Les dépenses de fonctionnement

1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses devrait diminuer en 2020 de 0,39 %, du fait de la réduction de certaines charges estimées au plus proche de la réalité, d'autres par précaution n'ont pas été réévaluées car elles dépendent de critères aléatoires d'une année sur l'autre.

Il est prévu en 2020 de poursuivre les actions de l'an passé, telles que l'organisation d'un séjour familles, deux séjours d'une semaine pour les seniors et une sortie d'une journée pour les seniors, les visites anniversaires pour les personnes fêtant leurs 80 ans.

L'an dernier, le CCAS a contribué à développer des projets inter-services et a ainsi apporté de nouvelles dimensions aux projets menés au service des habitants :

- le Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (PSFP) avec le pôle jeunesse,
- un travail en collaboration avec la Maison de la parentalité sur la famille et le lien parent-enfant,
- un accès gratuit à la culture par la valorisation de notre offre existante,
- la mise en place de balades découverte et nature en direction des seniors ont été mises en place depuis octobre 2018 en collaboration avec les services des sports et de la jeunesse de la Ville. En effet, le mardi matin, une balade découverte est organisée par un éducateur sportif municipal. Les objectifs sont multiples :
 - Maintenir les capacités de déplacement chez les seniors
 - Favoriser le prolongement d'une vie active indépendante
 - Créer du lien social
 - Découvrir ou redécouvrir la richesse des sites naturels de proximité ou du patrimoine urbain

Le franc succès de ces actions encourage à poursuivre pour 2020 ce type d'expériences.

Par ailleurs, la double exigence visant à la fois la recherche d'économie et celle de garantir un service et des prestations de qualité amènera le CCAS à travailler encore dans cet esprit de transversalité et d'innovation.

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel devraient progresser de 3,47 % en 2020, en raison de la nécessité de prévoir les crédits nécessaires à l'accueil d'un agent de remplacement sur la totalité de l'exercice.

En effet, l'indisponibilité pour raison de santé de l'agent en charge de l'accueil de l'établissement et des relations avec les seniors pourrait se prolonger sur tout l'exercice avec maintien du plein traitement pendant 7 mois. Avec l'extension du périmètre de l'assurance statutaire aux cotisations patronales, les recettes perçues en compensation devraient toutefois permettre de contenir la masse salariale nette (charges de personnel minorées des recettes d'atténuation de charges).

Dans le cadre de la réforme portant sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, les grilles indiciaires évolueront de nouveau en 2020 en faveur des agents. Parallèlement, avec la publication de la loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, l'établissement sera amené à définir, au travers du Comité Technique Paritaire Commun, les lignes directrices de gestion, qui détermineront une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines portant plus particulièrement sur la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences, la politique d'avancements de grade et de promotions internes et la valorisation des parcours professionnels.

Il sera enfin proposé l'inscription de crédits complémentaires pour permettre le règlement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents participant à l'organisation des élections municipales (prise en charge du surcoût par la ville d'Essey-lès-Nancy dans le cadre de la subvention de fonctionnement).

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste devrait progresser de 3,45 % en 2020.

L'enveloppe versée par la Métropole destinée à soutenir les ménages en difficultés pour régler leur facture d'eau sera d'un montant supérieur de 4 % en 2020 par rapport à 2019. Il convient d'inscrire une augmentation de la dépense dans les mêmes proportions.

Le CCAS versera une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon.

Dans le cadre de son action auprès des familles et de sa volonté de mutualiser les moyens, il est prévu pour 2020 de conventionner avec l'association Jeunesse au Plein Air (JPA). Cet engagement tri-partite (CCAS-Pôle Jeunesse-JPA) permettra de favoriser le départ en centre de vacances d'enfants et d'adolescents qui n'ont jamais connu d'expériences de vie collective, d'ajuster les mesures d'aide aux besoins des familles pour encourager les départs en centre de vacances et de promouvoir la mixité sociale.

4. Les charges exceptionnelles

Il est prévu en 2020 de reverser le montant de la somme allouée par la Métropole du Grand Nancy et non utilisée pour les aides concernant les factures d'eau. Ce montant s'élève à 3 566,41 € soit une augmentation de 10,58 %.

Dans le cadre de l'accompagnement des ménages en difficultés, le CCAS entend poursuivre son action de sensibilisation sur cette thématique.

B. Les recettes de fonctionnement

La ville d'Essey-lès-Nancy devrait verser en 2020 une subvention à hauteur de 255 020,13 € au CCAS pour équilibrer son budget (+0,34 % par rapport à 2019).

La réalisation d'actions en faveur des usagers du CCAS fera l'objet, tout comme en 2019, de recherches de subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Métropole du Grand Nancy, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de la Carsat.

La création et le développement des liens entre les acteurs du territoire par le CCAS constituera un réseau d'appui essentiel au déploiement des futures actions.

Il est aussi attendu des participations des seniors et des familles pour leur séjour.

Une veille systématique sera à nouveau appliquée afin d'obtenir des tarifs attractifs pour le repas des anciens, les achats de prestations et de manière générale en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des initiatives qui contribuent à tisser le lien social plutôt que la consommation de services offerts.